

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29**      Nbre de membres présents (quorum): 23      Nbre de voix délibératives : 130  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

**COM. URBAINE DE LYON** : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,  
**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** :

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,  
**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO  
**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER  
**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL  
**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK  
**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

PRÉFECTURE DU RHÔNE

15 FEV. 2016

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Projet de bail pour la cave vinicole donnée par Madame DEDRIE au profit du  
GAEC du Bouc et la Treille**

Dans le cadre de cette donation le syndicat a préparé un projet de bail qui reprend les principes du bail signé entre Marie-Thérèse DEDRIE et le GAEC du Bouc et la Treille tant en matière de loyer que de gestion des investissements réalisés. Le montant du fermage sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages défini pour le département du Rhône, par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, l'indice de référence étant (valeur du point bâtiment viticole 2015 :3,76 euros) égal à 72.94 euros.

Le montant du bail sera intégralement reversé à Marie-Thérèse DEDRIE.  
La durée du bail est fixée à 9 ans.

Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec le GAEC du Bouc et la Treille pour la mise à disposition de la cave vinicole sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998. Il est estimé pour la location de cette cave à 72.94 euros/ an.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le bail présenté et d'autoriser le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

